

POLITIQUE ÉCO-RESPONSABLE DE LA TROC



Septembre 2015

«Nous savons que la pauvreté et la dégradation de l'environnement sont inextricablement liés et combien ces problèmes –essentiels – ne peuvent être traités isolément les uns des autres. C'est tous ensemble que nous allons réussir – ou alors échouer.»

- « Making Common Cause » - Rapport Brundtland, 1986

**Des engagements vers...
une amélioration des pratiques environnementales à la TROC du
Bas-Saint-Laurent!**

TABLE DES MATIÈRES

DÉFINITIONS	3
1 ÉNONCÉ DE PRINCIPES	4
2 PORTÉE DE LA POLITIQUE et BUT VISÉ	4
3 RÔLES ET RESPONSABILITÉS	5
3.1 Le Conseil d'administration	5
3.2 L'équipe de travail de la TROC	5
4 ENGAGEMENTS	6
4.1 Engagements généraux	6
4.2 Application du principe des 3RV-E	6
4.3 Réduction de l'utilisation des combustibles fossiles	6
4.4 Promotion d'achats écologiques	7
4.5 Compostage	7
4.4 Utilisation responsable du papier	6
4.5 Consommation d'énergie	7
5 ENTRÉE EN VIGUEUR	7
ANNEXE 1 : Plan d'action environnemental de la TROC	8
ANNEXE 2 : Application des principes des 3RV-E	11
ANNEXE 2 : Documents de référence	12

DÉFINITIONS

Matières résiduelles

Matière ou objet rejeté par les ménages, les industries, les commerces ou les institutions, et qui est mis en valeur ou éliminé. Note(s) : Les matières résiduelles sont mises en valeur par la récupération, le recyclage, le réemploi ou le compostage. Il y a des matières résiduelles vues comme étant putrescibles (feuilles, gazon, restes de table, boues, résidus forestiers) et des matières résiduelles vues comme étant récupérables (métaux, verre, carton, papier, plastique, pneus).¹

Réduction à la source

Étape la plus importante d'une stratégie de gestion des matières résiduelles basée sur les 3RV-E puisqu'elle permet d'éviter la transformation des ressources en produits qui deviendront éventuellement des matières résiduelles. La logique est simple : moins on produit de déchets, moins on doit en éliminer.²

Réemploi

Seconde étape à privilégier. Utilisation répétée d'un produit sans modification de son apparence ou de ses propriétés. Exemples :

- Conserver les contenants vides pour leur trouver de nouveaux usages;
- Échanger les biens avec les collègues ou amis;
- Offrir les biens inutilisés à des organismes charitables;
- Vendre nos biens dont nous n'avons plus d'utilité par le biais de petites annonces ou de vente-débaras.²

Recyclage

Troisième « R » dans les « 3RV-E ». Réintroduction dans le cycle de production, de matières qui ont déjà été utilisées à la place de matières vierges. Le recyclage permet de conserver des ressources naturelles et énergétiques lors de la fabrication des produits et de réduire la masse de déchets voués à l'enfouissement. Exemple :

⇒ Participer activement à la collecte sélective pour le recyclage du papier, carton, verre, plastique et métal²

Valorisation matière

Mettre en valeur des déchets qui ne peuvent être ni réemployés, ni recyclés. Elle concerne toute action visant à obtenir des éléments, des produits utiles ou de l'énergie à partir de matières résiduelles. Exemple :

- Compostage des résidus putrescibles.²

Développement durable

Capacité de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs.³

¹ Recyc-Québec

² Conseil régional de l'environnement de Montréal. http://www.crem.qc.ca/pdf/gmr_guide.pdf

³ Rapport de la Commission Brundtland, 1987

1. ÉNONCÉ DE PRINCIPES

Portées par les valeurs de l'action communautaire autonome – notamment la justice sociale, le respect, la solidarité, la démocratie et la liberté, la TROC du Bas-Saint-Laurent est consciente que l'incarnation de celles-ci sont étroitement liées à la relation que nous entretenons avec notre environnement. L'environnement étant l'espace où chacun de nous vit et grandit, il nous apparaît nécessaire et même essentiel d'adopter des habitudes de vie et de consommation responsables afin d'assurer une justice environnementale entre nous et pour les générations futures. Nous croyons sincèrement que faire des choix pour un environnement sain et respectueux de la biodiversité contribueront à créer un monde pacifique, écologique et solidaire ou du moins, à réduire notre empreinte écologique sur le terre.

En ce sens, la TROC s'engage à faire des choix écologiques qui visent à établir et à maintenir des normes élevées en termes d'utilisation des ressources et de l'énergie et de les intégrer dans ses diverses activités.

2. PORTÉE DE LA POLITIQUE et BUT VISÉ

Cette politique éco-responsable propose une série d'engagements visant des pratiques écologiques de l'organisation, invitant par le fait même, les membres et les alliés de la TROC à s'engager également dans cette voie. La politique éco-responsable s'applique aux membres de l'équipe de travail ainsi qu'aux membres du conseil d'administration dans le cadre de leur fonction. Lorsque l'équipe de travail de la TROC aura recours à des services externes, elle devra privilégier les services qui répondent, le plus possible, aux préoccupations de cette présente politique. En plus de contribuer à la diminution des matières polluantes et à minimiser l'extraction des ressources naturelles, la mise en application des engagements contenus dans cette politique contribueront à l'amélioration de la qualité de l'environnement, favorisant le respect de la vie dans toute sa diversité.

3. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

3.1 Le Conseil d'administration

Dans le cadre de cette politique, les membres du conseil d'administration ont les responsabilités suivantes :

- ⇒ Adopter la politique et son plan d'action annuel;
- ⇒ S'enquérir de la politique environnementale et respecter, dans la mesure du possible, les actions proposés annuellement, de même que les bilans établis au terme de ces plans d'action;
- ⇒ Encourager et respecter les valeurs environnementales proposées par la politique;
- ⇒ Faire la promotion de la politique auprès des membres et des alliés.

3.2 L'équipe de travail de la TROC

Dans le cadre de cette politique, les membres de l'équipe de travail ont les responsabilités suivantes :

- ⇒ L'application de la politique et la réalisation de ses objectifs dans l'ensemble;
- ⇒ Réaliser un plan d'action annuel;
- ⇒ Faire le suivi du plan d'action annuel (appliquer les moyens identifiés afin d'atteindre les objectifs fixés);
- ⇒ Dresser un bilan environnemental annuel portant sur l'atteinte de ces objectifs, des enjeux environnementaux liés aux pratiques de la TROC et des défis qui y sont liés;
- ⇒ Favoriser l'amélioration constante des pratiques environnementales;
- ⇒ Faire la promotion de la politique auprès des membres et des alliés.

4. ENGAGEMENTS

4.1 Engagements généraux

La TROC s'engage à :

- ⇒ préconiser des actions préventives et correctives pour amoindrir les répercussions environnementales résultant de ses activités;
- ⇒ viser l'améliorer des ses actions quotidiennes afin de les rendre plus conformes aux pratiques du développement durable en adoptant annuellement un **plan d'action**.

4.2 Application du principe des 3RV-E

La TROC s'engage à respecter les principes fondamentaux d'une saine gestion environnementale :

- ⇒ la **réduction**,
- ⇒ la **réutilisation**,
- ⇒ la **recupération**,
- ⇒ la **valorisation** et
- ⇒ l'**élimination responsable**.

En ce sens, la TROC doit s'assurer que ces principes sont respectés, dans la mesure du possible, lors de l'achat, l'utilisation et l'élimination des biens de consommation (Annexe 1).

4.3 Réduction de l'utilisation des combustibles fossiles

La TROC s'engage à minimiser sa consommation de combustible fossile. À cette fin, l'achat de produits régionaux et nationaux seront privilégiés. De même, les rencontres à distance (Skype, téléphone, webinaire, etc.) seront favorisées dans la mesure du possible. Lorsque les déplacements s'avéreront nécessaires, le covoiturage sera fortement valorisé.

4.4 Utilisation responsable du papier

La TROC s'engage à adopter des habitudes favorisant une réduction de la consommation de papier et de carton. Pour ce faire, nous nous engageons, autant que possible, à :

- ⇒ lire les documents directement sur l'écran d'ordinateur;
- ⇒ réutiliser et recycler le papier utilisé;
- ⇒ demander des versions virtuelles de correspondance : abonnements, bulletins d'information, facturation, etc.;
- ⇒ utiliser le projecteur lors des rencontres;

- ⇒ apporter l'ordinateur portable à une rencontre plutôt que d'imprimer les documents nécessaires;
- ⇒ ne plus envoyer le cahier d'AGA par la poste.

4.5 Promotion d'achat de produits écologiques

La TROC s'engage à privilégier l'achat de produits écologiques. Pour ce faire, nous nous engageons, autant que possible, à :

- ⇒ favoriser l'achat du papier recyclé en privilégiant au maximum les matériaux recyclés, dont une forte proportion de matière postconsommation. Dans le cas des produits comme les enveloppes et les chemises, utiliser des produits non blanchis;
- ⇒ choisir des fournitures écologiques, réutilisables et durables;
- ⇒ utiliser de préférence des cartouches recyclées (comme les cartouches de poudre remises en état);
- ⇒ se procurer des produits nettoyants écologiques et biodégradables;
- ⇒ lors des assemblées de membres, privilégier des verres compostables, l'utilisation de vaisselle compostable ou réutilisable, l'achat des collations et breuvages équitables, sains et écologiques;
- ⇒ favoriser l'achat local.

4.6 Compostage

La TROC s'engage à composter, dans la mesure de possible, les résidus de matières organiques consommés lors des activités de la TROC. Planter des vigiles à compost lors des assemblées et rencontrer et sensibiliser la Ville de Rimouski.

4.7 Consommation d'énergie

La TROC s'engage à consommer l'énergie de manière avisée, dans le respect des besoins de chacune et chacun. Cet engagement se réalisera à travers :

- ⇒ l'adoption d'habitudes favorisant une utilisation d'énergie responsable (lumière, chauffage, électricité, etc.);
- ⇒ l'achat d'appareil énergétiquement efficace;
- ⇒ le changement de nos procédures de classement électronique (ex. conserver que la copie finale d'un dossier afin de libérer de l'espace sur le disque dur et le disque dur externe dans le but de retarder l'achat de matériel informatique complémentaire).

5. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration, le 29 septembre 2015.

ANNEXE 1

Plan d'action environnemental de la TROC

Souhaitant favoriser l'amélioration constante de ses pratiques environnementales, la Table régionale des organismes communautaires du Bas-Saint-Laurent s'engage dans un plan d'action permettant l'identification des objectifs à atteindre pour l'année à venir.

- ⇒ La valorisation des matières organiques
- ⇒ La diminution de l'utilisation du papier
- ⇒ Promouvoir le co-voiturage

Le plan d'action précise également les moyens à privilégier et plusieurs informations permettant de mieux comprendre les enjeux liés à chacun de ces objectifs. Il constitue ainsi un précieux outil de référence permettant de vérifier l'atteinte de nos objectifs d'améliorations des pratiques environnementales de la TROC.

Valorisation des matières organiques

Assurer la valorisation des matières organiques⁴ générées dans les bureaux de la TROC grâce au compost.

Pourquoi?

Pour diminuer les impacts négatifs liés à la biodégradation des matières organiques dans les sites d'enfouissement.

Les matières organiques

En plus de perdre des matières qui pourraient contribuer à l'enrichissement des sols pour une réutilisation agricole, l'envoi des résidus organiques dans les sites d'enfouissement entraînent deux principaux problèmes environnementaux :

1. l'acidification du milieu et
2. la génération de biogaz.

1. Acidification du milieu

« Les acides générés par le processus de décomposition voyagent avec le ruissellement de l'eau provenant de la pluie, de la neige et des résidus organiques fortement concentrés en eau. Sur son chemin, cette solution acide peut dissoudre des contaminants solides, comme des métaux lourds, et ainsi contaminer le lixiviat (liquide qui résulte de la percolation), qui

⁴ Matière organique : « tout résidu qui se putréfie et se décompose sous l'action de microorganismes » -RQ

s'écoulera des lieux d'enfouissement et se déversera dans les plans d'eau souterrains ou de surface. »⁵

2. Génération de biogaz

En 2006, la « contribution des matières résiduelles au bilan total des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Québec est évaluée à près de 5,0 mégatonnes d'équivalents CO (5,9%). L'enfouissement des matières organiques est le principal responsable des émissions de GES pour ce secteur. La mise en valeur des matières organiques constitue donc un vecteur important de la lutte contre les changements climatiques. »¹

Moyens : Récolter les matières organiques générées par les membres de l'équipe de travail et les membres lors de rencontres de la TROC et les déposer dans un bac (si la collecte sélective existe dans la municipalité de résidence) ou en faire du compost maison.

Minimiser l'utilisation du papier

Utiliser un minimum de papier et réduire les impressions de papier de la TROC

Pourquoi ?

- La production de papier entraîne un coût environnemental important : « elle entraîne consommation d'eau, production de gaz à effet de serre et rejet de substances toxiques dans les écosystèmes naturels. »⁶
- La diminution de l'utilisation du papier apporte plusieurs avantages :
 - Allège la gestion documentaire;
 - Diminue la facture d'achat de papeterie, la facture d'énergie, de remplacement et d'entretien du matériel d'impression, de classement et d'archivage des documents, etc.;
 - L'utilisation de documents électroniques les rend accessibles pour tous les membres de l'équipe de travail.

Le papier

Ayant suscité dès leur apparition l'espoir de réduire l'utilisation du papier, les nouvelles technologies ont, au contraire, favorisé la surimpression des courriels et des documents virtuels. En 2011, chaque canadien consommait, en moyenne, l'équivalent d'un peu plus de 10 000 feuilles chaque année. Cette consommation importante de papier a de multiples répercussions au niveau des organisations et, plus largement, au niveau sociétal. Ces effets sont à la fois d'ordre économique, matériel et environnemental.⁴

Si l'utilisation des papiers recyclés est à privilégier, la transformation exige tout de même de l'énergie et peuvent contenir en grande partie de nouvelles fibres (jusqu'à 50%). La réduction à la source est donc toujours la solution à privilégier.

⁵ Recyc-Québec (RQ): <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/Fiche-compost.pdf>

⁶ La production de papier représente 3% du PIB du secteur industriel, mais est responsable de 20% de la consommation d'énergie de ce secteur d'activités. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)

Moyens

- Acheter du papier ayant un plus petit grammage (épaisseur) et la totalité de fibres recyclées, favorisant ainsi la diminution de la consommation.
- Envoi des documents utilisés lors des réunions par courriel. Les participantEs pourront les lire directement sur l'ordinateur.
- Envoi de notes pour unE collègue par courriel plutôt que sur du papier.
- Utilisation d'un projecteur lors des rencontres et assemblées pour projeter les documents, plutôt que de distribuer des copies papier.
- Envoi de documents numérisés, plutôt que de documents papier par la poste.

Promouvoir le co-voiturage

Développer le réflexe co-voiturage lors des rencontres de la TROC (C.A., AG, comités, etc.).

Pourquoi?

- Le territoire de la TROC s'étend sur toute la région du Bas-Saint-Laurent, soit un territoire de 22 185 km², principalement dans une étroite bande littorale de 320 km. Le Bas-Saint-Laurent est divisé en huit MRC et 114 municipalités locales.
- Chaque année, plusieurs rencontres sont organisées par la TROC entraînant ainsi le déplacement de nombreuses personnes sur plusieurs kilomètres.
- Les rencontres de la TROC sont responsables d'émission de gaz à effet de serre (GES).

Les GES

Depuis le début de la révolution industrielle, vers 1750, l'effet de serre s'est amplifié par le rejet de quantités importantes de GES dans l'atmosphère. L'utilisation massive de combustibles fossiles comme le pétrole, le charbon ou le gaz naturel, la déforestation, certains procédés industriels et pratiques agricoles ainsi que l'enfouissement des déchets ont notamment joué un rôle majeur dans l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

Même dans l'hypothèse la plus optimiste, les mesures de réduction des émissions seront insuffisantes pour arrêter le réchauffement planétaire, cela en raison de la durée de vie des gaz à effet de serre déjà présents dans l'atmosphère, de la difficulté à réduire rapidement et de façon draconienne les émissions pour les pays développés et du risque d'augmentation des émissions des pays en voie de développement.

Au Québec, l'augmentation des GES pourrait se traduire, d'ici 2050, par une hausse des températures pouvant atteindre 5 oC au sud et 9 oC au nord, principalement en hiver. Les précipitations changeront également. Sous nos latitudes, on pourrait s'attendre à une augmentation des précipitations; des pluies diluviennes pourraient notamment être à l'origine d'inondations et de problèmes d'érosion.⁷

Moyens

- Organiser du co-voiturage pour les rencontres de C.A. et pour les comités de travail de la TROC
- Fournir la liste des membres participants aux AG de la TROC par MRC afin de les aider dans l'organisation du co-voiturage et encourager cette pratique.

⁷ <http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/air/questce-ges.htm>

ANNEXE 2

Application des principes des 3RV-E

Réduction à la source

- ⇒ Quelle est la durée de vie des biens utilisés? Puis-je éviter l'achat ou la production de produits « à usage unique »?
- ⇒ Puis-je changer mes pratiques d'approvisionnement pour consommer moins ou générer moins de déchets, notamment ceux qui sont produits à l'étape de l'emballage et de l'expédition?
- ⇒ Est-il possible de recourir à des services de location au lieu d'acheter certains produits?

Réemploi

- ⇒ Les biens utilisés ou achetés sont-ils rechargeables ou facilement réparables?
- ⇒ Est-il possible d'acheter des biens usagés ou reconditionnés?
- ⇒ Est-il possible d'améliorer l'entretien des équipements pour augmenter leur durée de vie?

Recyclage

- ⇒ Les biens achetés sont-ils recyclables dans la majorité des centres de tri du Québec?
- ⇒ Est-il possible de démonter les biens utilisés pour en recycler des composantes?

Valorisation

- ⇒ Mes matières résiduelles peuvent-elles être transformées? (pancartes, compostage pour engrais, etc.)
- ⇒ Une autre organisation serait-elle intéressée à réutiliser mes matières résiduelles? (nos *déchets* peuvent constituer une matière intéressante pour une autre organisation)

Élimination responsable

- ⇒ Les biens peuvent-ils être disposés ailleurs qu'au site d'enfouissement dans le but de réduire leur caractère polluant ou dangereux ? (piles, lampes fluocompactes, produit électronique, etc.)
-

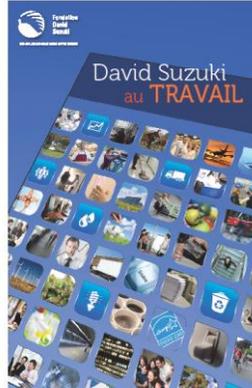
ANNEXE 3

Documents de référence

Recyc-Québec. <http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/accueil.asp>

Conseil régional de l'environnement de Montréal. http://www.crem.qc.ca/pdf/gmr_guide.pdf

Rapport de la Commission Brundtland, 1987. http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf



Rédiger une politique environnementale

INTRODUCTION

UNO DE STRUCTURE

TEXT DE DOCUMENT

MÉTIER / FONCTION

DIRECTION

QUALITÉ / ÉCONOMIE

À LONG TERME

QUALITÉ DE VIE / ÉCART DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Passer à l'action en matière de responsabilité sociale et environnementale demande un minimum de méthode. Une étape indispensable à cette démarche consiste à formuler, mettre par écrit les engagements et objectifs de l'entreprise. La politique environnementale constitue dans la première étape du processus d'implémentation d'une démarche de développement durable. C'est pourquoi que les dirigeants, au plus haut niveau, soient directement impliqués de chef d'entreprise, la réussite auprès de l'ensemble du personnel de la structure d'accueil touristique. La politique environnementale doit être également à vos clients et autres parties prenantes que vous envisagez d'engager respectueusement d'une façon responsable.

Dans les paragraphes qui suivent nous nous concentrons sur les fonctionnements de votre entreprise, l'engagement de la direction et l'adhésion aux parties intéressées.

1. Qu'est-ce qu'une politique environnementale ?

Une politique environnementale est une déclaration écrite, rédigée par la direction ou son plus haut niveau, qui énonce les engagements de l'entreprise sur lesquels elle fonde ses actions en matière de protection de l'environnement au plus largement, de développement durable. Se doter d'une politique est bien souvent une exigence des clients et certifications (ISO 14001, EMAS, Label Européen, Green Globe, Chef Verte par exemple).

La politique environnementale est donc un cadre de référence pour l'entreprise qui mobilise ses compétences et toutes ses ressources nécessaires à la mise en œuvre des engagements énoncés. Par ailleurs, son contenu se doit d'être compréhensible par tous et guidera les actions environnementales de chacun au sein de l'entreprise.

maestral